

Article publié le 01/06/2022 par Eline ULYSSE

[Expertise IEDOM-IEOM : comprendre les crypto-actifs et leurs risques | Outremers360](#)

Expertise IEDOM-IEOM : Comprendre les crypto-actifs et leurs risques



©Art Rachen, CC0 Creative Commons

Bitcoin, Ethereum, et autres « cryptomonnaies », de quoi parle-t-on et quels sont les risques ? Dans cette nouvelle expertise, l'IEDOM et l'IEOM nous informent et nous mettent en garde sur une thématique qui peut intéresser les Outre-mer : les crypto-actifs.

Les crypto-monnaies ou les crypto-actifs, de quoi s'agit-il ?

On parle de crypto-monnaie, le Bitcoin par exemple, pour désigner des jetons numériques virtuels utilisés pour spéculer et pour réaliser des achats sur certains sites ou auprès de certains commerces. Le terme « crypto-actif » est en fait bien plus approprié, car ces « jetons virtuels » ne peuvent pas être considérés comme des monnaies. Une véritable monnaie, comme l'Euro, est une unité de compte universelle, qui est acceptée par tous les commerçants, car sa valeur est garantie. En France, l'Euro est la seule monnaie

qui a cours légal. À l'inverse, personne ne garantit la valeur du Bitcoin, qui ne cesse de fluctuer, et personne n'est obligé de l'accepter en paiement.

Les crypto-actifs utilisent la technologie de la blockchain, comment cela fonctionne ?

La blockchain (chaîne de blocs ou registre de transactions, en français) est une technologie de stockage et de transmission d'informations qui fonctionne via un réseau d'ordinateurs. Elle permet de garder la trace d'un ensemble de transactions, de manière décentralisée, sécurisée et transparente.

Concrètement, les utilisateurs de la blockchain émettent des informations qui sont chiffrées par des calculs mathématiques complexes (dits cryptographiques), qui sont stockées et regroupées dans des blocs, eux-mêmes liés entre eux et visibles par tous les utilisateurs du réseau.

L'ensemble de la chaîne constitue ainsi une base de données sécurisée contenant l'historique de tous les échanges pour un crypto-actif donné, depuis la création de la chaîne.

La technologie est donc sécurisée, les crypto-actifs ne sont pas illégaux, alors quels sont les risques ?

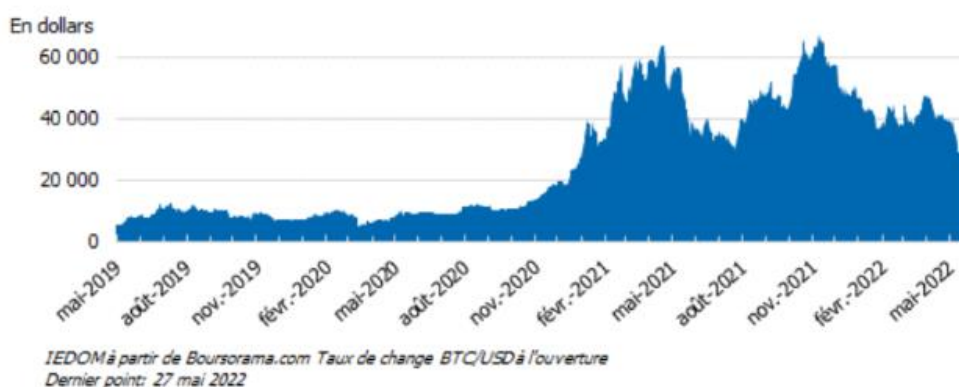
Les crypto-actifs sont souvent achetés dans un but de spéculation, dans l'espoir de les revendre plus cher. En l'absence de régulateur, la valeur des crypto-actifs peut évoluer très fortement, à la hausse comme à la baisse, et surtout très rapidement. Le risque de perte financière est donc très élevé.

L'histoire récente du Bitcoin par exemple le confirme : il a atteint son niveau historique en novembre 2021 en dépassant les 68 000 dollars, il a chuté depuis pour passer sous les 30 000 dollars début mai 2022 : soit une perte de plus de la moitié de sa valeur en 6 mois ! Même des « stable-coins », ces crypto-actifs prévus pour avoir une valeur plus stable car adossés à une monnaie classique, comportent des risques comme le montre l'effondrement très récent de la troisième stable-coin la plus capitalisée du marché, à savoir l'UST de Terra. Le risque de piratage informatique est également réel et il n'existe aucun recours et aucune protection en matière de sécurité des avoirs concernant la détention de crypto-actifs.

Attention également au risque d'escroquerie, en achetant des crypto-actifs qui n'existent pas, ou en finançant des projets fictifs. L'Autorité des Marchés Financiers recense les sites d'arnaques liés aux crypto-actifs au sein d'une liste noire consultable sur son site.

De manière plus générale, l'anonymat des transactions permis par les crypto-actifs, favorise leur utilisation dans des activités illicites, voire criminelles.

Évolution du cours du Bitcoin sur les trois dernières années



Quelles actions mènent les pouvoirs publics pour davantage encadrer ce marché ?

Le marché des crypto-actifs est en forte croissance et cette place grandissante peut créer un risque d'instabilité financière. Les Banques centrales et les États appellent à davantage de régulation sur ce secteur. Au niveau européen, un projet de règlement européen Markets in Crypto-Assets, dit "MiCA", est actuellement à l'étude par la Commission européenne. Ce texte vise à réguler les prestataires de services de crypto-actifs. Son objectif est d'apporter de la sécurité juridique et de garantir la stabilité financière, tout en soutenant l'innovation et en protégeant les consommateurs.